

# Fusionner deux fiches de membres

Les contacts sont reliés par l'adresse mail. Lors d'une demande de souscription et si l'adresse mail est identique à une précédente, le système considère automatiquement la deuxième demande comme une augmentation de capital, même si ça n'a pas été indiqué.

Par contre, il est possible qu'il y ait un doublon si l'adresse mail comporte une erreur, ou si le membre a utilisé une autre adresse mail.

Dans ce cas, il faut utiliser le module "CRM", permettant la fusion de contact.

Pour cela :

- Allez dans les applications et installer [le module CRM](#).

Si les nouvelles parts n'ont pas encore été payées :

- Allez dans **Coopérateurs** < *Demande de parts* < "Candidats coopérateur".

Si les nouvelles parts ont déjà été payées :

- Allez dans **Coopérateurs** < *Contacts* < "Coopérateurs".
- Sélectionnez la vue en liste et les contacts à fusionner.
- Cliquez sur "Action" < "Fusionner les contacts"

## Fusionner les contacts suivants

Sélectionnez les contacts qui seront fusionnés. Tous les documents liés à un de ces contacts sera redirigé au contact de destination. Vous pouvez enlever les contacts de cette liste pour éviter de les fusionner.

Contact de destination  

ID	Nom affiché	Courriel	Est une entreprise	N° TVA	Pays	
73	Catherine Lembrée	lembree.catherine@gmail.com	<input type="checkbox"/>		Belgique	✕
58	Christine Lecroix	lecroix@demo.net	<input type="checkbox"/>		Belgique	✕

[Ajouter une ligne](#)

[Fusionner les contacts](#)[Ignorez ces contacts](#)[Annuler](#)

- Vérifiez que ce sont bien les contacts à fusionner et dans quel profil les fusionner. Vous pouvez enlever et rajouter des contacts.
- Cliquez sur “fusionner les contacts”.
- Allez sur la fiche contact unique et vérifiez bien que toutes les parts et demandes de souscriptions ont été redistribuées.

Remarque : En fusionnant les contacts, les données liées aux deux fiches sont réattribuées au coopérateur (ou candidat coopérateur) restant. Cependant, si deux numéro de coopérateur ont déjà été attribués, seul un des deux sera conservé, ce qui signifie qu'il y aura un saut dans les numérotations sur le registre des membres de la coopérative.

Revision #4

Created 10 March 2021 14:19:50 by Admin

Updated 8 June 2022 10:49:12 by Pol